

POUR UN SOUTIEN AUX PERSONNELS DE LA SANTE PUBLIQUE.

Texte pour la défense de la motion pour une prime coronavirus

Le Jura est confronté à l'aggravation de la crise sanitaire. La propagation du coronavirus s'est accentuée et même si elle tend à se stabiliser, une troisième vague ne nous surprendrait pas. Elle concerne une partie de plus en plus large de notre population.

Qui n'est pas concerné aujourd'hui, qui n'a pas un parent, un ami, une connaissance touché e par ce virus.

L'augmentation conséquente des hospitalisations en témoigne et rend le péril plus menaçant qu'il ne l'a été lors de la première vague de l'épidémie. Conséquence de cette évolution, la Covid-19, cet « ennemi » imprévisible, met notre système de soins à rude épreuve et ce depuis plusieurs semaines.

Le personnel de la santé, à l'hôpital, dans les EMS et les institutions pour personnes handicapées ou dans les soins à domicile, et j'en passe subit une pression fortement déstabilisante et lourde à porter, alors qu'il est exposé aux risques de contamination, quand il n'est pas déjà atteint par l'infection.

Le taux de contamination des personnes actives dans ces secteurs est sans commune mesure avec les autres corps de métiers.

Face à cette situation dont chacun peut mesurer la gravité, tant sur le plan du drame vécu par les malades que sur celui des incertitudes et contraintes auxquelles sont confrontées les personnels concernés, la solidarité de l'Etat et de la société civile doit se manifester. Un élan conjuguant volonté, esprit de responsabilité, résilience et surtout solidarité doit s'imposer à tous. Les applaudissements destinés à ceux et celles qui sont en première ligne ne suffisent pas. Il leur faut plus qu'une simple reconnaissance de circonstance, certes honorable, mais insuffisante.

Nous devons énormément à ces héros en blouse blanche, ou tout autres couleurs hospitalières. L'ensemble de nos soignants et intervenants, qu'ils soient médecins, infirmiers, ambulanciers, pharmaciens, aides-soignants, employés (es) d'entretien, de la buanderie, de tous les corps de métiers que comporte la logistique hospitalière et sanitaire. De nuit comme de jour, ils font preuve d'un engagement et d'un courage exemplaires pour accueillir, soigner,

sauver. L'État doit être aux côtés de ces personnels et leur faire part de sa reconnaissance et de son soutien.

C'est pourquoi, dans le contexte d'urgence sanitaire que nous vivons collectivement, et que nous vivons encore, le groupe parlementaire socialiste demande au Gouvernement de prendre la mesure financière nécessaire, légitimé et témoin de la solidarité cantonale, et de la concrétiser par l'octroi d'une prime unique et substantielle arrêté à chaque salarié-e de notre système général de santé.

Cette prime pourrait émarginer aux comptes 2020, voir au budget 2021, le groupe socialiste sur ce point n'a pas de position arrêtée, nous laissons cette dernière question ouverte et charge au gouvernement de choisir la solution financière la plus adaptée.

Les modalités d'attribution seront discutées avec les employeurs et représentants des employés-e-s. Seul ces derniers seront à même d'évaluer qui du personnel a eu ou a des charges extraordinaires et subit des risques sanitaires substantiels.

On estime à environ 3000 travailleurs, le nombre de ceux qui seraient potentiellement concernés.

Il est vrai que certaines personnes n'ont pas eu de charge extraordinaires, raisons de plus pour laisser les partenaires sociaux réglés l'attributions de cette prime en fonction de critères du terrain.

Nous laissons le soin au gouvernement, comme dans beaucoup de motion, le soin de régler la définition d'un montant substantiel et des autres détails d'application de cette motion

Nous ne doutons pas de sa capacité de discernement au regard des contraintes budgétaires et d'autre part de la légitime reconnaissance que mérite le personnel soignant au sens large.

Quelques exemples cantonaux romands peuvent être une piste de réflexion.

La confédération a pris, ce printemps, certaines décisions et a dû en assumer les conséquences financières, et ce non sans mal d'ailleurs.

Elle a décidé de transférer au canton lors de cette deuxième vague, une grande part de ces compétences et refuse d'assumer ses responsabilités, en particulier financières.

Elle a refusé et refuse toujours avec l'aide de la majorité du Parlement Fédéral, toutes les aides aux secteurs publiques ou parapubliques. Cela doit changer.

Au niveau cantonal, nous devons indiquer à la confédération, la voie à suivre et si tous les cantons romands font de même et assume leur responsabilité, cela démontrera leur volonté et forcera la confédération à délier les cordons de la bourse.

Si demain, par exemple, la RHT est accordée aux crèches publiques, nos finances ne pourront que s'améliorer. Rien n'est encore figer dans ce domaine des aides fédérales.

La santé n'est pas le seul secteur concerné, beaucoup de branches souffrent de cette crise, je pense ici au secteur de la restauration, des autocaristes, la liste est bien longue pour être évoqué, mais chaque situation doit être évaluée, des aides sont actuellement fournis à certaines branches et d'autres devront suivre, il en est de la responsabilité en particulier du conseil fédéral.

Osons montrer la voie, faisons preuve de courage. Nos malades et leurs soignants le méritent.

Si aujourd'hui, les patients et leurs entourages devaient voter, ils sauraient quoi répondre à cette question.

Delémont, le 28 octobre 2020